

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1969

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

384 914 891 RCS Angers.

MACAFI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 365088.00 EUR.

Adresse : 8, Rue Konrad Adenauer, Saint-Macaire-en-Mauges 49450 Sèvremoine.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : MACAFI Société par actions simplifiée au capital de 365 088 euros Siège social : 8 rue Konrad Adenauer - Zone commerciale des Alouettes Saint-Macaire-en-Mauges - 49450 SEVREMOINE 384 914 891 RCS ANGERS ET SCI MOGEAU Société civile au capital de 10 000 euros Siège social : 8 rue Konrad Adenauer - Zone commerciale des Alouettes SAINT MACAIRE EN MAUGES 49450 SEVREMOINE 491 181 822 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 30 juin 2025, La société MACAFI, société par actions simplifiée au capital de 365 088 euros, dont le siège social est 8 rue Konrad Adenauer Zone commerciale des Alouettes Saint-Macaire-en-Mauges 49450 SEVREMOINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 384 914 891, et la société MOGEAU, Société civile immobilière au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 8 rue Konrad Adenauer - Zone commerciale des Alouettes - SAINT MACAIRE EN MAUGES 49450 SEVREMOINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 491 181 822, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société MOGEAU par la société MACAFI. La société MOGEAU ferait apport à la société MACAFI de la totalité de son actif, soit 6 389 294 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 161 304 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 227 990 euros. En rémunération de cet apport net, 9 780 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société MACAFI à titre d'augmentation de son capital social de 156 480 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 2 071 510 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé 0,978199725 actions de la société MACAFI pour une part sociale de la société MOGEAU. La fusion produirait ses effets rétroactivement à compter du 1er mars 2025. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MOGEAU depuis le 1er mars 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société MACAFI. La société MOGEAU sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société MOGEAU dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour chaque société le 30 juin 2025. Pour avis.

